



L'ACTUALITÉ

L'ACCESSIBILITÉ ET LES SENIORS À L'ORDRE DU JOUR

Alors que se tenait cette semaine le Salon des Seniors, quelques jours après le 12^{ème} comité interministériel sur le handicap, le Gouvernement a dévoilé une série de mesures en faveur de l'accessibilité et pour sa part, la CAPEB a valorisé les artisans du bâtiment labellisés Handibat et Silverbat.

La semaine dernière, en effet, se tenait le 12^{ème} comité interministériel du handicap sous l'autorité du Premier ministre, de la ministre du Travail et de la santé Catherine Vautrin et de la ministre déléguée en charge de l'Autonomie et du Handicap Charlotte Parmentier-Lecocq.

Ce comité a embrassé l'ensemble des aspects de l'accessibilité, qu'il s'agisse des infrastructures touristiques, des transports, bien sûr des logements, des bâtiments publics, des établissements de soins, des activités sportives, des lieux culturels, mais également du numérique, de l'école, des espaces de travail et plus largement du parcours de vie des personnes handicapées. Bien sûr, ce comité est revenu sur la mise en accessibilité des ERP qui tardent à être réalisée. Ainsi, il a été rappelé que les ERP de 5^e catégorie peuvent avoir recours au fonds territorial d'accessibilité via un guichet unique (asp-public.fr). Ce fonds finance jusqu'à 50 % des travaux et équipements de mise en accessibilité dans la limite de 20 000 € par établissement. Les hôtels, restaurants, commerces, bars, cabinets médicaux, locaux d'associations, etc., sont

concernés. L'accessibilité des établissements publics des collectivités territoriales pourra être financée par les dotations du fonds de soutien à l'investissement local. Un panorama précis du niveau d'accessibilité des ERP de l'État sera dressé par la Direction de l'immobilier afin de poursuivre la mise en accessibilité de ces bâtiments. Les agendas d'accessibilité programmés étant désormais clos, plus aucune dérogation ne sera possible. Ainsi, un effort d'information sera fait dans les prochains mois puis des contrôles seront menés auprès des établissements n'ayant pas entrepris de démarche en matière d'accessibilité, et des sanctions pourront être prononcées. Pour aider les élus locaux, une plateforme référencera dans un même espace numérique l'ensemble des données existantes (bonnes pratiques, guides, méthodes...) pour les accompagner dans leurs démarches. S'agissant des hébergements de tourisme, il est question de massifier le label « Tourisme et Handicap » et, pour les logements en général, de créer un label permettant d'afficher l'accessibilité d'un logement dans le parc privé.

Il ressort également de ce comité une volonté

de rendre accessibles davantage de logements existants. Plusieurs actions sont annoncées dans le but d'identifier les leviers permettant de renforcer l'accessibilité des logements et d'envisager de nouveaux modèles d'habitats plus inclusifs. Un rapport doit être remis au Parlement ce mois-ci faisant un état des lieux de l'adaptabilité du logement évolutif.

Lors de ce comité, les ministres ont rappelé l'existence de Ma Prime Adapt' qui bénéficie de 200 millions d'euros pour 2025 et promis une communication plus forte sur cette aide.

Tout savoir ici sur les engagements de l'État en termes de handicap et d'accessibilité.

C'est aussi à l'occasion de ce comité qu'a été dévoilée la 3^{ème} édition du guide « Douches sans ressaut » qui doit permettre aux professionnels de déployer ces équipements en toute sécurité. Ce guide liste les solutions techniques qui fonctionnent bien et celles qu'il faut éviter, en particulier en ce qui concerne l'étanchéité des installations.

Cette semaine, c'étaient les seniors qui étaient au cœur de l'actualité. Le Salon qui leur a été dédié du 12 au 15 mars avait pour objectif de leur apporter

L'ACTUALITÉ (Suite)

en un seul lieu des réponses à toutes les questions que les plus de 55 ans se posent en termes de retraite, de santé, de patrimoine, de sport, de tourisme, mais aussi d'adaptation du logement et des solutions pour l'habitat. C'est à ce titre que la CAPEB avait décidé de promouvoir ses marques Handibat et Silverbat et de mettre l'accent sur l'expertise des artisans du bâtiment, leur capacité d'écoute et de conseils liée à leur expérience et à leur formation. Et force est de constater que, si les Français sont très nombreux à vouloir vieillir chez eux, beaucoup ne le pourront pas dans

leur logement actuel parce qu'il n'est pas adapté. Escaliers difficiles à franchir, portes trop étroites, équipements intérieurs ou prises électriques mal positionnés, salles de bain inadaptées, la liste est longue des travaux à entreprendre pour permettre à tous de rester chez eux le plus longtemps possible. Promouvoir les *Artisans du bâtiment* by CAPEB et les marques que nous avons développées pour leur permettre de valoriser leur savoir-faire en matière d'adaptation et d'accessibilité, était tout l'objet de notre présence à ce salon. Enfin, les correspondants accessibilité

de la CAPEB étaient réunis ce mardi 11 mars à la CAPEB nationale sous la présidence de David Morales, vice-président en charge des questions économiques, et de Thierry Ravon, administrateur confédéral mandaté pour représenter la CAPEB au sein de HB Développement dont il est devenu Président. La réunion a permis de faire un point statistique sur les labellisés, de diffuser le nouveau règlement d'usage de nos marques Handibat et Silverbat et de rappeler leur nouvel univers graphique et de revenir sur le rôle du correspondant accessibilité.

COMMUNICATION

STATUT DU CONJOINT COLLABORATEUR : MERCI À TOUTES ET À TOUS POUR VOTRE MOBILISATION MASSIVE !

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, 21 600 cartes postales ont été envoyées à Brigitte Macron pour alerter sur les conséquences de la suppression du statut de conjoint collaborateur, essentiel pour 26 000 femmes dans l'artisanat. Une mobilisation massive donc pour une action inédite, qui démontre combien le sujet est majeur pour nos adhérentes et nos adhérents qui sont déterminés à défendre leur liberté de choix. Ces milliers de cartes postales doivent maintenant se concrétiser par un entretien avec Mme Macron dont la réponse est fortement attendue. À suivre donc !



Notre statut est menacé
et l'avenir des femmes
dans l'artisanat est
en danger.
Notre liberté de choix
est ignorée.
AGISSONS ENSEMBLE !



ÉCONOMIE

→ LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ



Le Cabinet Xerfi a interrogé un panel d'entreprises de proximité au 4^{ème} trimestre 2024 sur leur perception et leur préparation à la transition écologique.

D'une manière générale, les deux tiers ne se disent pas préoccupés par les impacts liés au changement climatique sur leur activité. Les petites entreprises du bâtiment sont 68 % dans ce cas, 28 % étant préoccupées de ces évolutions et 4 % seulement s'y intéressent. Dans l'artisanat du bâtiment, les chefs d'entreprise sont plus vigilants que dans les autres secteurs d'activité sur les éventuels effets polluants, que ce soit sur l'effet de serre, la pollution des eaux, les rejets de produits chimiques, les déchets non recyclables, etc. Ils sont ainsi 69 % à être vigilants quand la moyenne est de 46 % dans l'ensemble de l'échantillon interrogé. Les artisans du bâtiment font partie de ceux qui ont mis en place des mesures de réduction/recyclage des déchets (75 % et plus contre 60 % en moyenne) et qui donnent priorité aux fournisseurs locaux (60 % et plus contre 46 % en moyenne). La grande majorité des entreprises qui ont pris des dispositions en ce sens l'ont fait pour réaliser des économies (67 % des cas) ou pour se mettre en conformité avec la réglementation (66 % d'entre elles). C'est aussi, en particulier pour les artisans du bâtiment, une manière de répondre aux demandes de leurs clients. Toutefois, ils sont aussi les plus nombreux à en attendre un retour sur investissement.

MÉTIERS

→ PHOTOVOLTAÏQUE : LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE SE RANGE DU CÔTÉ DES PROFESSIONNELS



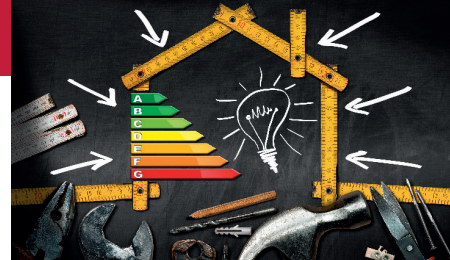
Le projet d'arrêté que le Gouvernement a présenté en vue de revoir le cadre tarifaire des installations photovoltaïques inférieures à 500 kWc a suscité une levée de bouclée de la part des professionnels, à commencer par la CAPEB qui a vivement réagi, notamment en publiant un communiqué de presse commun avec Coedis ([pour mémoire ici](#)). Lors de sa dernière réunion, le 6 mars, le Conseil Supérieur de l'Énergie a examiné ce projet d'arrêté et s'est prononcé à la quasi-unanimité (moins 2 voix) contre sa publication. Le CSE demande au Gouvernement de revenir sur ses intentions de baisser les tarifs de rachat de l'énergie produite par les petites installations. Il demande également au Gouvernement de baisser les tarifs et primes sur l'autoconsommation des particuliers qu'à partir de cet automne, c'est-à-dire lorsque le taux réduit de 5,5 % sur les équipements entrera en vigueur. L'objectif étant, et nous le partageons totalement, de soutenir les projets en cours et d'éviter un effondrement du marché, notamment des toitures solaires mais également des ombrières photovoltaïques. L'avis du CSE est un appui pour les professionnels mais il reste consultatif et l'État n'est pas tenu d'en tenir compte. Que fera-t-il donc ?

GOVERNEMENT

→ UNE MISSION D'ÉVALUATION DE LA RE2020 EST LANCÉE

Valérie Létard a confié à Robin Rivaton, président de Stonal, une mission d'évaluation de la RE2020, en vue de fixer les seuils carbone pour 2028 et 2031. Cette mission vise à analyser l'applicabilité de la réglementation et à documenter les impacts économiques des normes à venir. Le gouvernement souhaite concilier l'impératif climatique avec la nécessité de produire des logements accessibles. Cela implique d'adapter les réglementations pour tenir compte des réalités du terrain tout en accélérant la production de logements. Robin Rivaton travaillera avec divers acteurs du secteur, y compris le Conseil supérieur

de la construction et de l'efficacité énergétique, des économistes, des industriels et des acteurs publics, pour recueillir des avis et évaluer les impacts de la RE2020. Cette réglementation entre en vigueur de manière progressive, avec des seuils de plus en plus stricts. Les périodes de 2025, 2028 et 2031 sont censées entraîner des changements significatifs dans les pratiques de construction, notamment en matière de mixité des matériaux. Les travaux de cette mission alimenteront les décisions concernant les exigences prévues à partir de 2028. L'un des enjeux majeurs sera de trouver un équilibre entre la performance



environnementale, le coût de construction et la simplification administrative, la nécessité de rendre les exigences économiquement accessibles étant primordiale. L'évaluation inclura une analyse des surcoûts potentiels liés à la RE2020, en prenant en compte non seulement les coûts de construction, mais aussi les charges futures pour les occupants. Les conclusions de cette mission sont attendues d'ici la fin du premier semestre 2025. En fonction de leur teneur, un statu quo ou une révision des exigences de la RE2020 pourrait être envisagé, mais il semble peu probable qu'elles débouchent sur une accélération du calendrier prévu.

→ ENCORE DES SIMPLIFICATIONS PROMISES MAIS À QUAND LEUR MISE EN ŒUVRE ?



Les ministres de l'Économie Éric Lombard, de l'Artisanat Véronique Louwagie et de l'Action publique Laurent Marcangeli, ont organisé un événement à Bercy le 4 mars dernier au cours duquel ils ont déclaré leurs intentions de passer la vitesse supérieure en matière de simplification pour les entreprises. Il s'agit d'introduire de nouvelles dispositions au projet de loi que le Sénat a déjà adopté et que les députés doivent discuter à compter du 7 avril prochain. De nouvelles propositions qui émanent tout droit du projet de loi « clé en main » envoyé par le Medef au Premier ministre en février dernier. Il s'agit principalement d'alléger les règles en matière de Cerfa, de formulaires administratifs en général

et de contrats d'implantation des entreprises. Il s'agit aussi de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique et notamment les plus petites d'entre elles. L'État observe que 60 % des contrats sont conclus avec des TPE et PME, mais que ces contrats représentent un peu moins de 30 % en termes de valeur. Et de constater que ce n'est pas simple de candidater... La directrice des affaires juridiques des ministères économiques et financiers a ainsi souligné que pour répondre à une seule offre, une entreprise doit généralement consacrer une demi-journée, voire une journée entière, pour remplir des tonnes de formulaires que l'administration a déjà dans la plupart des cas. Et d'annoncer la mise en œuvre du principe

« Dites-le-nous une fois », expliquant qu'il « suffirait de retrouver toutes les données de l'entreprise via son numéro de Siret pour offrir des formulaires préremplis aux entreprises » et annonçant le développement d'un tel outil d'ici la fin de l'année pour le mettre à disposition des plateformes d'achat des collectivités et de l'État. De son côté, Véronique Louwagie a rappelé que la dispense de procédure pour les marchés de moins de 100 000 € et la diminution des retenues de garantie étaient déjà en vigueur depuis le début de l'année et a indiqué que le « test PME » serait intégré dans le projet de loi, ajoutant qu'un « tour de France de la simplification est engagé sur le sujet ». « Ce n'est pas le grand soir de la simplification tous les quatre matins mais un petit nombre de mesures dont on s'assure qu'elles aboutissent. » a déclaré le ministre de l'Action publique, invitant à travailler davantage à partir de textes courts et précis plutôt qu'au moyen de grandes lois. Faut-il s'en réjouir ou en pleurer ? Il est tout de même hallucinant de constater que nos ministres semblent découvrir la poudre alors que ces mesures de simplification, nous les martelons depuis des années ! Nous avons fait 39 propositions de simplifications début 2023 et nous attendons toujours qu'elles soient mises en œuvre... Alors, une annonce de plus ou un pas vers de vraies simplifications pour nos entreprises ?

ÉCONOMIE

→ LA COMMISSION EUROPÉENNE SOUTIENT LA FILIÈRE AUTOMOBILE ÉLECTRIQUE

La Commission européenne déploie un plan pour soutenir le secteur automobile et dédie 570 millions d'euros à l'installation de bornes électriques. Elle prévoit également de booster la vente de véhicules électriques.

Le Président Jean-Christophe Repon a répondu aux questions de France Culture à ce sujet, rappelant que les ZFE contraignent les artisans du bâtiment à travailler avec des véhicules peu polluants alors qu'ils n'ont pas forcément les moyens de pouvoir basculer leur parc automobile parfois vieillissant sur un modèle économique hybride ou totalement électrique. En France, les primes CEE sont désormais ouvertes au secteur automobile. Les professionnels vont pouvoir bénéficier d'une

aide pour acheter un véhicule utilitaire propre. Renault et Stellantis ont déjà annoncé qu'ils mettaient en place des aides CEE. L'aide prend la forme d'une remise immédiate qui s'applique à tous, sans conditions de revenus, et qui peut se cumuler au bonus écologique. Elles pourront aller de quelques centaines d'euros pour les particuliers à plusieurs milliers pour les véhicules utilitaires. Le client n'a pas de démarche à faire dans le cadre de ces CEE. Évidemment, nous ne pouvons qu'approuver cette nouveauté, nous



qui avons tant dénoncé le manque d'offre de véhicules utilitaires propres et le coût prohibitif de ceux qui sont proposés jusqu'ici. Dès 2019, nous avons appelé les Pouvoirs publics à décider d'aides financières significatives permettant aux entreprises artisanales du bâtiment de gérer la transition de leur flotte d'utilitaires. Souhaitons que ces aides se déploient afin que les petites entreprises puissent changer leur flotte de véhicules utilitaires et non pas seulement un seul d'entre eux.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales du CESE a notamment évoqué la réalisation des projets de rapport d'activité annuel des membres du groupe et d'autre part les prochaines assemblées plénières qui auront lieu les 25 et 26 mars. Par ailleurs, deux réunions ont été organisées cette semaine pour préparer le projet d'Avis sur la Santé au travail et la stratégie de communication s'y rapportant.

RÉSEAU

Le Président confédéral présidait jeudi matin le comité de pilotage CAP CAPEB qui accueillait Pascal Dufour, Secrétaire général de la CAPEB Normandie, en remplacement du Secrétaire général de la Manche Éric Savary. L'objectif de ce COPIL était de partager le bilan des travaux conduits au cours de la 3^{ème} année du Plan de transformation. Deux chantiers ont été particulièrement détaillés cette fois-ci : le chantier #7 sur la clarification du rôle des élus au sein du Conseil d'Administration confédéral d'une part et le chantier #12 sur une plus grande concertation du Réseau via des outils digitaux de concertation.

Enfin, ce COPIL a permis de lancer un nouveau chantier, le #36 sur le format et le parcours d'élaboration et de validation des résolutions, ainsi que proposé et approuvé lors de la CNAGS du 5 mars dernier.

PARLEMENT

Le Président de la CAPEB a été reçu jeudi par Mathieu Darnaud, Président du groupe des Républicains au Sénat. Le même jour, il rencontrait Philippe Mouiller, Président de la Commission des Affaires sociales du Sénat. Il s'agissait essentiellement de présenter nos propositions dans la perspective des débats parlementaires sur la simplification et sur la lutte contre les fraudes. Enfin, il a rencontré Annaïg Le Meur, députée du Finistère et membre du groupe Ensemble pour la République. Elle a également succédé à Emmanuelle Cosse à la présidence du Conseil National de l'Habitat. Une interlocutrice très à l'écoute sur l'ensemble des problématiques liées à l'activité des entreprises artisanales du bâtiment : soutien à la rénovation, GME, micro-entreprises, etc.

PARITARISME



Jean-Christophe Repon participait à la réunion hebdomadaire de la Délégation paritaire permanente chargée de réfléchir à des alternatives à la réforme des retraites avec l'objectif de revenir à l'équilibre d'ici 2030.

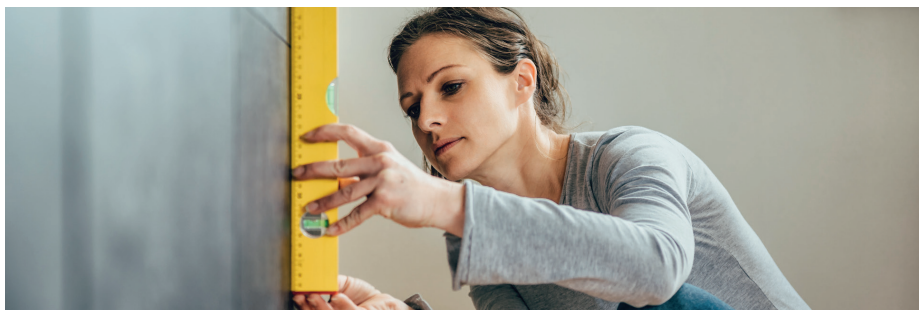
GOVERNEMENT

Le Président de la CAPEB terminait sa semaine en participant à la Mission interministérielle sur la rénovation des logements, dont l'objet était d'explorer les différents scénarios possibles pour qu'émerge une offre bancaire adaptée à l'accompagnement, aux financements et aux parcours des Français en matière de rénovation énergétique.

SOCIAL

→ LES FEMMES CHEFFES D'ENTREPRISES DE PROXIMITÉ EN CHIFFRES

Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes le 8 mars, l'ISM a mené une enquête pour l'U2P visant à mieux connaître les femmes cheffes d'entreprises de proximité. Il s'agissait de comprendre pourquoi elles se sont mises à leur compte, comment elles s'y sont préparées, comment elles caractérisent leur vie au travail et leur rapport au travail et enfin, quel bilan elles dressent de leur expérience entrepreneuriale et de la manière dont elles la concilient avec leur vie familiale. Le premier enseignement de cette enquête est que le nombre de femmes cheffes d'entreprise tous secteurs confondus a fortement augmenté entre 2017 et 2022, passant de 38 % à 42 %, mais ce n'est pas le cas dans l'artisanat du Bâtiment où la progression n'a été que de 3,5 %. Autre enseignement de cette enquête : les femmes cheffes d'entreprise sont plus jeunes que leurs homologues masculins. Ainsi, 32 % de ces femmes ont entre 35 et 44 ans contre 23 % chez les hommes. Elles sont moins nombreuses parmi



les plus de 55 ans (27 % contre 35 % chez les hommes). Des chiffres qui s'expliquent par une féminisation relativement récente. D'ailleurs, les femmes installées depuis plus de 10 ans sont bien moins nombreuses que les hommes (56 % vs 64 %). A noter également qu'elles emploient moins de salariés, voire pas du tout, et 11 % ont conservé un emploi salarié en parallèle de leur entreprise. En revanche, d'une manière générale, elles sont plus diplômées, y compris dans l'artisanat du Bâtiment où 35 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 16 % côté masculin. Elles sont aussi plus nombreuses à avoir été formées au métier de leur entreprise (58 % vs 50 %) quand une majorité d'hommes l'ont appris par l'expérience (43 % vs 26 %). Les uns et les autres ont été salariés avant de s'installer à leur compte (76 % chez les femmes et 80 % chez les hommes)

avec le même désir d'indépendance (71 %) mais apparemment plus de passion pour leur métier que leurs homologues masculins (43 % vs 37 %) et un besoin d'accomplissement et l'envie de donner plus de sens à leur vie plus important (31 % vs 26 %). Il ressort également de cette enquête que les femmes recherchent moins l'appui d'une organisation professionnelle sauf pour ce qui concerne la réglementation de la profession ou le besoin de rencontres avec des personnes du même secteur. Enfin, il semble que les dirigeantes gèrent mieux leur temps que les dirigeants même si la charge de travail leur pèse davantage (41 % vs 36 %). Pour les deux catégories, un bon tiers travaille entre 40 et 49h par semaine mais les hommes sont beaucoup plus nombreux à travailler davantage (55 %) que les femmes (30 %).